

“ Il est à ma connaissance que, dans maintes circonstances, certaines religieuses, membres de la Communauté des créancières colloquées, sont sorties de leur cloître pour diverses fins, notamment pour établir ou visiter des missions de leur communauté, savoir : à Saint-Bazile de Madawaska, à Tracadie et Chatham, dans la paroisse du New-Brunswick et spécialement à la Longue-Pointe pour aller visiter l'asile de Saint-Jean de Dieu et à Saint-Jérôme où elles ont visité la fabrique de papier de J. B. Rolland et fils.

“ Vu certains faits de la cause, qui se sont passés en ma présence, j'ai lieu de craindre que si les témoins mentionnés dans la motion des réquérantes sont interrogés hors la présence du juge et hors cour, la contestante et moi ne pourrions avoir justice.”

L'avocat des religieuses de l'Hôtel-Dieu répliqua alors que si la permission d'aller interroger les Sœurs dans leur couvent était refusée, cela aurait un résultat fâcheux, car les Sœurs seraient forcées de renoncer à leurs réclamations. C'est d'ailleurs l'usage constant d'aller les interroger au couvent et si elles venaient en cour, ce serait contre leur conscience et leur constitution. Elles doivent aussi être témoins dans un grand nombre de causes, et il serait anormal d'obliger de venir en cour, à tout propos, des personnes qui ne peuvent voir même leurs parents qu'à travers une grille.

A ce point de l'argumentation, un troisième avocat objecte que les Sœurs étant *mortes civilement*, ne peuvent être témoins.

Le tribunal déclare en définitive que ce dernier point est le principal, qu'il désire le voir discuter plus au long, et que tout en se sentant assez disposé à respecter les règlements des Sœurs, il faut savoir si elles peuvent être témoins.

Nous avons cru devoir relater cet incident judiciaire, parce qu'il est de nature à intéresser bon nombre de nos lecteurs. Nous donnerons la solution des deux questions de droit soulevées dans cette cause, aussitôt que le tribunal aura jugé.

---

#### Les noces d'argent d'un évêque missionnaire

On nous écrit de la Colombie Britannique :

New-Westminster, 10 juillet 1889.

Monsieur d'Herbomez de la Congrégation de Oblats, vicaire apostolique de la Colombie Britannique, vient d'atteindre ses 25 ans d'épiscopat. Les missionnaires du Vicariat, réunis à New-Westminster pour leur retraite annuelle, qui leur a été prêchée